

COVOITURAGE RTM Conditions d'utilisation

Voici les conditions d'utilisation des places de stationnements réservées au covoiturage. Votre transfert vers l'autobus, le métro ou le train de banlieue sera ainsi plus rapide.

Vos engagements au quotidien

Lorsque vous gardez votre véhicule dans une des places de stationnement réservées au covoiturage, n'oubliez pas :

- soyez un minimum de deux personnes à bord (16 ans et plus) au moment où vous y stationnez
- gardez votre véhicule dans l'une des places de covoiturage identifiées dans le stationnement

Les avantages

- C'est pratique. Vous avez accès à une place près des services de transport collectif.
- C'est gratuit. Vous pouvez garer votre véhicule sans frais dans une place réservée disponible.
- C'est flexible. Vous avez la possibilité de voyager avec qui vous le voulez quand vous le voulez.
- C'est économique. Vous pouvez partager avec vos covoitureurs les coûts liés à l'utilisation d'un véhicule.
- C'est écologique. Vous réduisez les émissions de gaz à effet de serre et abaissez d'autant votre empreinte écologique.

AIDE-MÉMOIRE

Premier arrivé, premier servi.

Il n'y a pas une place réservée: à votre arrivée, il se peut que toutes les places soient occupées. Vous devez alors garer votre véhicule ailleurs dans le stationnement incitatif.

Seul à bord, un matin ?

Les matins où vous êtes seul à bord de votre véhicule, votre privilège d'utiliser une place réservée au covoiturage est invalide. Vous devez garer votre véhicule ailleurs dans le stationnement incitatif.

POUR PLUS D'INFORMATION

Visitez notre site internet au exo.quebec/fr/planifier-trajet/covoiturage/covoiturage

Téléphonez-nous : 514 287-TRAM (8726)